



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 2 septembre 2010

Délibération n°2010-13
Portage des dossiers « équipements d'excellence » par l'UEB

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

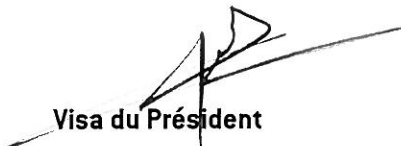
Délibération adoptée en séance :

Le conseil d'administration de l'UEB autorise l'UEB à être le partenaire coordinateur des équipements d'excellence présentés par les établissements membres du PRES dans le cadre des Investissements d'avenir (grand emprunt national).

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 28	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 28
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée


Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 6 septembre 2010